

Propriété des Propriétaires de l'Essort N°

Le COURRIER de la PRESSE
 Fondé en 1880. A. GALLOIS, Directeur
 21, BOULEVARD MONTMARTRE, PARIS
 FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX & DE REVUES
 SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS

ARIS
 PHONE 101.50
 ASCENSEUR

Journal : **L'Essort**
 Date : **AOUT 1897**
 Adresse : **8, rue Ingres, Toulouse**
 Signé : *Auro*

TARIF : 0 fr. 30 par coupure envoyée.

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité.	par	100 coupures.	25 francs.
	»	250 »	55 »
	»	500 »	105 »
	»	1000 »	200 »

cette... pour ou contre la Coopération; pour ou contre le Commerce?»

La question était d'autant plus importante que, dans le même numéro, l'honorable M. Giraut, se basant sur quelques paroles de MM. Navarre, Fournière, Gérald-Richard et Jaurès, se prononçait pour l'affirmative, en écrivant, p. 193: « Voilà le socialisme orienté définitivement vers la Coopération. »

Une semblable affirmation était alors tout au moins prématurée, si l'on s'en rapporte non pas aux paroles, mais aux écrits des leaders socialistes.

Au moment précis où M. Giraut publiait cette déclaration, j'en publiais d'autres, relatives à MM. Jaurès et Viviani, montrant que les leaders socialistes n'avaient pas encore pris une attitude nette vis-à-vis des coopératives de consommation. Là-dessus, pour mieux déterminer leur rôle, je m'empressai d'entreprendre une campagne d'explications dans la *Coopération des Idées* des 2, 16 et 23 juin.

A la suite de ces articles, l'honorable M. Charnay voulut bien répondre dans la *Petite République* du

SOCIALISME POLITICIEN ET COOPÉRATION

Dans un récent article de l'*Effort* (n° 14), je posais cette question : « *Les socialistes politiques sont-ils pour ou contre la Coopération ; pour ou contre le Commerce ?* »

La question était d'autant plus importante que, dans le même numéro, l'honorable M. Giraut, se basant sur quelques paroles de MM. Navarre, Fournière, Gérault-Richard et Jaurès, se prononçait pour l'affirmative, en écrivant, p. 193 : « Voilà le socialisme orienté définitivement vers la Coopération. »

Une semblable affirmation était alors tout au moins prématurée, si l'on s'en rapporte non pas aux *paroles*, mais aux *écrits* des leaders socialistes.

Au moment précis où M. Giraut publiait cette déclaration, j'en publiais d'autres, relatives à MM. Jaurès et Viviani, montrant que les leaders socialistes n'avaient pas encore pris une attitude nette vis-à-vis des coopératives de consommation. Là-dessus, pour mieux déterminer leur rôle, je m'empressai d'entreprendre une campagne d'explications dans la *Coopération des Idées* des 2, 16 et 23 juin.

A la suite de ces articles, l'honorable M. Charnay voulut bien répondre dans la *Petite République* du

27 Juin. Depuis encore, l'éminent M. Jaurès s'est expliqué (a fini par s'expliquer) catégoriquement dans la *Petite République* du 9 juillet.

Bien que ces manifestations aient quelque importance — surtout celle de M. Jaurès — il ne faut pas conclure que la question coopérative soit résolue au sein du parti socialiste politicien. Car, malgré l'Unité apparente dont ce parti fait parade, il y a, dans son sein, de profondes divergences politiques et économiques — au point de vue coopératif surtout.

Dans l'*Emancipation* du 5 avril 1900, j'ai signalé les cas de ces journaux prétendus socialistes qui se déclaraient « prêts à soutenir les intérêts du petit commerce » et, dans la même revue coopérative, j'ai montré la domination que les organisations politiciennes et plus ou moins socialistes veulent faire subir aux organisations économiques (corporatives et coopératives).

Par la même occasion, je montrai aussi comment M. Fournière, représentant des coopérateurs du Familistère de Guise, qui prétendait (*Revue socialiste* de novembre 1899) « qu'on ne doit pas subordonner l'action corporative et coopérative à l'action politique », se laissa imposer un démenti formel par le *Comité d'Entente*, le *Congrès socialiste de Paris* et le *Comité Central* — sans protester.

Bien mieux, me rapportant au *Compte-rendu sténographique officiel du Congrès socialiste*, publié par la librairie Bellais, j'ai montré là, et ailleurs, que bon nombre de socialistes combattaient la coopération — et même, se déclaraient fiers de la combattre.

J'ai montré là aussi que, tandis que certains prétendus socialistes étaient blâmés pour infraction à la tactique *politique* du parti, ils n'étaient pas du tout blâmés lorsqu'ils s'efforçaient de détruire les coopératives.

Partant de ces considérations, j'ai dû conclure que le parti socialiste politicien est un parti politique

désireux simplement d'utiliser les forces et les ressources du prolétariat économiquement organisé — et d'utiliser ces ressources et ces forces, même lorsqu'il combat ce dernier.

De tels faits revêtent une particulière gravité, surtout venant d'un parti qui se prétend organisé et qui prétend être guidé, dans ses actes, par l'Unité socialiste.

Les élections municipales de Paris ont appelé l'attention publique sur la situation du Petit commerce, de la Coopération et du Socialisme.

Comme beaucoup d'autres, malgré les *paroles*, et à cause des *écrits* de certains socialistes politiques, je fus appelé à critiquer leur attitude, pleine de ménagements pour le petit commerce et de réserves pour la Coopération distributive.

Dans la *Coopération des Idées* notamment, je leur reprochai de ne pas se déclarer franchement pour ou contre la Coopération. Et, j'émis cette pensée, qu'à force de vouloir contenter tout le monde, ils finiraient par ne contenter personne.

Là, comme dans *l'Effort*, je montrai MM. Viviani et Jaurès humbles vis-à-vis des petits commerçants, dans l'espoir d'utiliser leur force électorale, le jour où « les fumistes éminents du nationalisme ne pourraient tenir leurs stupides promesses : destruction des coopératives et des grands magasins. » Et j'émis l'opinion que, le petit commerce étant réactionnaire, même lorsqu'il vote pour les socialistes révolutionnaires, le devoir de tout bon socialiste était de le combattre énergiquement par la Coopération.

Pénétré de cette conviction, partagée d'ailleurs par tous les vrais coopérateurs, que la coopération, c'est la ruine du commerce, j'engageai M. Jaurès et ses amis à

se prononcer catégoriquement pour ou contre la Coopération et, par conséquent, pour ou contre le Commerce.

Les choses en étaient là, lorsqu'on voulut bien m'opposer un article de M. Charnay (*Petite République*, 25 mai) dans lequel je ne pus trouver la réponse nette que la question comportait. Cela étant, je formulai à nouveau cette appréciation que, si les socialistes politiques ménageaient les petits commerçants, c'était dans un but *exclusivement électoral*. Et cela dit, je terminais ainsi l'article de la *Coopération des Idées* : « N'ayant pas de candidature électorale à « soigner » nous sommes contre les commerçants — petits ou grands... Dût leur situation politique en souffrir, il faut que les socialistes politiques se prononcent nettement pour ou contre le petit commerce. Nous attendons leur réponse ! »

L'honorable M. Charnay voulut bien la donner dans la *Petite République* du 27 juin, en s'attachant là à contenter tout le monde — les petits commerçants et les coopérateurs.

L'auteur y défendit trois idées essentielles que j'ai réfutées dans la *Dépêche*, de Toulouse, le 12 juillet 1900.

M. Charnay se déclarait d'abord favorable, *avec M. Jaurès*, à une entente entre les consommateurs et les fournisseurs en vue du « partage des bénéfices entre ceux qui vendent et ceux qui achètent » et, par ce moyen, ils prétendaient que les commerçants deviendraient « les administrateurs d'une société qui aurait tout de la coopérative sauf le nom. »

À cette singulière propagande coopérative, je me permis d'objecter que dans toute coopérative *vraie*, les consommateurs ne partagent les bénéfices avec personne et qu'ils les empochent *en totalité*. — Je me permis de faire observer aussi à ces singuliers socialistes que les coopérateurs socialistes ne préconisent pas essentiellement la Coopération pour les bénéfices qu'elle peut occasionner, mais surtout pour les expropriations

qu'elle réalise parmi les commerçants — au profit de la classe ouvrière.

M. Charnay prétendait ensuite qu'il n'est pas au pouvoir des socialistes d'exécuter le petit commerce. Je répondis que cela est incontestable. Mais que, s'il leur était impossible, à eux seuls, de le réduire à composition, ils pourraient le restreindre considérablement par la coopération *pure*.

Ayant ainsi constaté les contradictions des socialistes politiques, je dus maintenir mes observations touchant le but de leurs ménagements. Et ces observations étaient éclairées d'un jour puissant, lorsque je rapprochais les ménagements actuels de M. Charnay de ses écrits du 14 mai (*Petite République*) dans lesquels il déclarait *très judicieusement* «... tous les bons socialistes doivent combattre le petit commerce... cette catégorie d'exploiteurs devenue incompatible avec la République. »

D'autre part, M. Charnay ayant émis la singulière prétention de doter le monde coopératif d'une législation favorable aux coopératives de consommation, je dus le suivre aussi sur ce terrain et constater que la Coopération distributive s'est jusqu'ici parfaitement passée d'une législation la favorisant.

De plus, comme il semblait réclamer pour les élus (présents ou futurs) de son parti le titre de bienfaiteurs de la Coopération, je dus (sans douter de sa foi coopérative) lui rappeler le cas récent de ses collègues socialistes, voire même socialistes révolutionnaires, MM. Clovis Hugues, Krauss, Chassaing qui ont signé le projet de loi Berry *contre* les coopératives, en même temps que de bons réactionnaires, comme MM. l'abbé Lemire, Lerolle, de Montfort, baron Reille ; de bons opportunistes, comme MM. Thierry, J. Goujon, Emile Cère, aidés, dans cette propre besogne, par des nationalistes comme MM. Ch. Bernard, Cluseret, Morinaud, Millevoye, Paulin Méry, etc.

Et cela dit, je rapprochai des élus socialistes anticoopérateurs, ces éminents champions du socialisme politique qui, connaissant les méfaits de leurs coreligionnaires politiques contre la Coopération, ne voulurent *ni les connaître, ni les flétrir !*

Ayant ainsi montré la lâcheté civique de ces socialistes qui agissaient contre la coopération comme de vulgaires bourgeois ; instruit par les déclarations et les actes du Congrès socialiste de 1899, j'avancai cette prudente opinion que les candidats socialistes seraient, *comme tous les autres candidats*, favorables à la Coopération, le jour où la majorité des électeurs serait elle-même coopératiste.

Pour mieux marquer l'influence de la majorité sur l'esprit de tous les candidats, j'exprimai même cette idée que le jour où nous serions la majorité, les anciens anticoopérateurs se révéleraient encore plus coopérateurs que nous !...

A côté de leur ineffable entente entre commerçants et consommateurs, MM. Charnay et Jaurès ayant promis aussi de créer « par ailleurs de toutes pièces des sociétés nouvelles », je demandai pourquoi, puisque Paris possède, à l'heure actuelle, 120 coopératives de consommation désireuses de s'accroître, je demandai pourquoi ces « neophytes de la coopération » n'engageaient pas plutôt leurs coreligionnaires à adhérer à ces coopératives *existantes* qui auraient sûrement créé, à l'usage de ces nouveaux coopérateurs, des succursales dans les quartiers de Paris qui, selon l'honorable M. Charnay, « n'ont ni coopératives, ni grands magasins. » Et je *dus* déclarer que, si ces lumières du Socialisme n'avaient pas préconisé cette solution, c'était, tout simplement, pour ménager le petit commerce et récolter les voix de tous les partis.

Si MM. Jaurès et Charnay ont ainsi raisonné, notons que certains de leurs collègues nient bravement le péril « petit-bourgeois. » C'est le cas de M. Rouanet, dans la *Revue Socialiste* de juin 1900.

Arrivé à ce point de la présente étude, le lecteur bienveillant pourrait m'objecter avec quelque apparence de bon sens l'article publié par l'éminent (mais ondoyant) M. Jaurès, dans la *Petite République* du 9 juillet. Celui-ci s'y révèle, subitement et avec fracas, partisan des coopératives et des syndicats — renouvelant ses exploits d'avant les élections parisiennes, qui aboutirent à l'échec de ses candidats et à ses ternes déclarations du 15 mai et de juin (en faveur du petit commerce).

Le lecteur bienveillant pourrait voir là une conversion subite. Mais, à l'observation, il devra quelque peu en rabattre.

Si, vis-à-vis de la Coopération distributive, M. Jaurès a été d'abord favorable, puis neutre, puis de nouveau favorable, cela ne prouve pas qu'il ait été touché de la « grâce coopérative ». Cela prouve tout simplement que des événements coopératifs nouveaux se sont produits ces jours-ci. Et, le plus important de ces événements fut la réunion, à Paris, d'un Congrès coopératif *prétendu socialiste*.

Bien que ce Congrès coopératif se prétende socialiste, son socialisme repose sur un pur jeu de mots.

Il a été, en effet, convoqué par l'honorable M. X. Guillemin, secrétaire de la Bourse coopérative des Sociétés *ouvrières* (ce qui ne veut pas dire *socialistes*) de consommation de Paris.

A ce congrès, ont évidemment adhéré les Sociétés coopératives de Paris groupées autour de la Bourse coopérative; puis, un certain nombre de sociétés de province; et, enfin, un nombre respectable de coopérations socialistes de Belgique,

Parmi les délégués de la Belgique coopérative et socialiste figuraient notamment les députés socialistes Léonard et Anseele. Or, les mauvaises langues affir-

ment que ces coopérateurs ont formellement invité M. Jaurès à tenir l'engagement *solennel* qu'il prit, à l'inauguration de la *Maison du Peuple*, de Bruxelles, d'aller initier les socialistes français aux bienfaits de de la Coopération.

Et l'attitude énergique des délégués belges explique l'attitude nouvelle de M. Jaurès en faveur de la Coopération distributive *vraie* — quoique socialiste... à sa façon.

Certainement, les emballements et les réserves de M. Jaurès à propos de la Coopération, son type très accusé de politicien, doivent nous mettre en garde sur le fond et la valeur de ses déclarations. Mais, puisque, aujourd'hui, sous le coup du Congrès Coopératif socialiste, il semble adhérer sans réserve à l'action coopérative, notre rôle est de prendre acte de ses déclarations du 9 juillet et de les discuter. Discutons - les !

Tout d'adord, M. Jaurès nous l'annonce, les paroles du citoyen Léonard, délégué du bassin de Charleroi, sur les succès croissants des coopératives socialistes belges, « ont eu un grand écho parmi les militants socialistes et coopérateurs réunis au Pavillon syndical ».

D'après lui, ces paroles auront aussi un grand écho dans toute la France ouvrière, et, pour que la « noble émotion d'unité socialiste communiquée... par nos camarades belges, ne se dissipe pas en vaines acclamations », il propose que les syndicats et les Coopérateurs participent à l'avenir aux travaux des Congrès du Parti socialiste unifié.

Car, dit-il, avec juste raison, « la classe ouvrière, dans son ensemble, est étrangère aux rivalités d'organisation » et « a besoin de l'unité pour l'action. »

Ce sont là de sages paroles. Ellès n'ont qu'un seul

malheur : celui d'être continuellement mises en défaut par M. Jaurès et par ses amis. (1)

Or, cette contradiction singulière provient non d'une imperfection particulière aux socialdémocrates ; mais bien de la tactique politique et parlementaire qu'il leur a plu d'adopter.

Au fond, et malgré leurs belles tirades sur la Liberté, M. Jaurès et ses collègues sont des autoritaires. Ils veulent la liberté pour eux ; mais pas pour autrui. Et, comme le prêtre romain, leur idéal c'est la Liberté *imposée* — ce qui, en bon français, s'appelle : *Autorité*.

Le prêtre propose le dogme religieux — avec la soumission. Si on l'accepte, c'est parfait ; si on le refuse, il l'impose, ou cherche à l'imposer.

Le socialdémocrate, lui, propose le dogme politico-économique — avec la soumission. Si on l'accepte, il se réjouit ; si on le repousse, il l'impose, ou cherche à l'imposer aussi.

Les deux méthodes sont autoritaires.

L'une, opère pour la plus grande gloire de l'Etat. Toutes les deux, au détriment de l'Individu qui abdique ses droits devant ces institutions malfaisantes.

Evidemment, M. Jaurès qui *modestement*, s'imagine modifier, *par une décision d'ensemble*, la forme économique actuelle, peut chercher à nous démontrer les avantages du régime auquel il veut nous soumettre... pour notre bonheur. Mais, connaissant le principe d'abord et la pratique ensuite, nous pouvons éprouver quelque tiédeur devant les bienfaits hypothétiques de son système autoritaire.

Tous les systèmes autoritaires se valent, c'est -à-dire valent aussi peu les uns que les autres. L'autorité appelle tôt ou tard le crime. Elle détermine d'abord des

(1) V. A.-D. Bancel : *Humanité Nouvelle* de nov.-déc. 1897 — janvier 1898 ; *Dépêche* du 16 décembre 1899, *Plume* du 1^{er} mars 1899.

bêtes même parmi les hommes de l'intelligence de M. Jaurès

On ne peut, en effet, qualifier autrement, l'arrogance avec laquelle M. Jaurès et ses collègues indiquent leur fonction, dictent leur rôle, tracent leur conduite aux coopératives et aux syndicats.

Eux qui, il y a quelques jours à peine, adressaient encore les consommateurs aux commerçants, au lieu, comme c'était *leur devoir absolu*, de les adresser aux coopératives existantes; eux qui excitaient les «tendances égoïstes et mercantiles» des ouvriers parisiens; eux qui dédaignaient les avis des coopérateurs leur signalant l'attitude anticoopérative de leurs collègues; eux qui imposaient aux syndicats et aux coopératives une action politique sans oser, en échange, imposer l'action syndicale et coopérative à leurs coreligionnaires politiques, ces gens-là émettent aujourd'hui le prétention de «limiter les tendances égoïstes et mercantiles» de la Coopération — en apportant dans les mouvements corporatif et coopératif des éléments de discorde!... En vérité, leur calme ingénue frise l'inconscience!...

D'ailleurs, M. Jaurès et ses amis ont quelque droit à parler au nom de la Coopération fourvoyée parmi les Socialistes parlementaires. Si l'on en doutait, qu'on en juge: *Sur les 1.500 coopératives françaises, six seulement ont cru bon de s'incliner devant les formules étriquées du Congrès socialiste de Paris!*

On pourrait, je le sais, objecter une déclaration favorable de la Bourse coopérative de Paris, Mais son secrétaire peut-il affirmer qu'il a, par cet acte, exprimé la pensée intime des coopératives affiliées à la Bourse? Croit-il que les coopérateurs radicaux et communistes anarchistes de Paris subiront volontiers le credo imposé par M. Jaurès et ses amis?

L'éminent M. Jaurès a parlé d'Unité socialiste. Mais, avant de triompher ainsi et de chercher à ranger sous cette Unité *de façade*, les éléments politiques « petit-

bourgeois» et les éléments économiques du prolétariat, il devrait bien, pour être pris au sérieux, obtenir du parti socialdémocratique, dont il est le plus bel ornement, le respect des volontés corporatives et coopératives. Sinon, de quel poids seront ses objurgations, ses menaces ou ses conseils?

D'ailleurs, croit-il sérieusement que les éléments corporatifs et coopératifs soient très fiers d'être transformés en machines à voter ou en bailleurs de fonds des acrobates de la Socialdémocratie?

Il faut en convenir, en France, où la flagornerie réussit d'autant mieux que les éléments ouvriers sont plus incapables de tout effort personnel, quelques organisations débiles peuvent se laisser séduire par l'argumentation de M. Jaurès — qui nous conduirait (quoiqu'il s'en défende) au Socialisme d'Etat.

Mais, dans les pays où le prolétariat s'est émancipé du joug politique par l'action économique *pure* il y a peu de chances pour les entreprises de la Socialdémocratie. Les Belges se libèrent chaque jour de l'erreur « politique » et l'Angleterre n'en veut pas entendre parler.

Pour cette dernière nation, le cas s'est présenté récemment à notre attention. Le Congrès coopératif annuel s'est tenu cette année à Cardiff. Il a réuni dans cette ville les délégués des 1.800.000 familles coopératives de la Grande-Bretagne. Les divers orateurs ont montré la progression incessante du mouvement qui, en 1899, a porté sur 1.750 millions d'affaires, pour un bénéfice de 196 millions environ distribués.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour le bon fonctionnement de la Coopération, lorsque quelques délégués socialistes motionnent en faveur de la conquête des pouvoirs publics par les coopérateurs, *en tant que coopérateurs.* (1)

(1) V. *Emancipation*, juin 1900.

Alors, les hommes les plus en vue du mouvement coopératif protestent contre le Socialisme d'Etat qu'on veut faire accepter aux coopérateurs; ils affirment que le Congrès n'a pas le droit d'imposer aux coopérateurs une croyance politique; que la Coopération a pris une place prépondérante dans l'Etat, parce qu'elle s'est toujours tenue en dehors des questions politiques; que, si le mouvement coopératif veut faire œuvre de parti, c'en est fait de lui; qu'il faut unir les coopérateurs et non les diviser; que les coopérateurs doivent exprimer leurs convictions politiques en dehors de la Coopération.

M. Holyoake, un des doyens de la Coopération, annonce que «s'il présentait devant le Congrès ses opinions politiques et religieuses, dans deux heures tous les coopérateurs seraient brouillés» et il affirme que la neutralité politique et religieuse » a fait la force du mouvement.»

On vote; et, à une immense majorité, la proposition des socialistes parlementaires est rejetée.

Sans nier les solides qualités intellectuelles de M. Jaurès, il convient de le faire observer, il a grandement besoin de leçons coopératives. Et, la décision du Congrès de Cardiff lui sera d'un puissant enseignement — au point de vue de la méthode en Coopération. Cet enseignement lui sera d'autant plus profitable, s'il daigne l'accepter, que les délégués du Congrès de Cardiff avaient déjà, au point de vue syndical, donné des gages sérieux au prolétariat. Tandis que M. Jaurès!... En tout cas et quelle que soit sa valeur, il doit le comprendre dès aujourd'hui, s'il veut être pris au sérieux par les coopérateurs, il doit donner des preuves de dévouement à la cause coopérative, en combattant pour elle, sans dicter des ordres aux coopérateurs qui n'ont pas, d'ailleurs, à lui en donner.

M. Jaurès déclare, (*Petite République* du 9 juillet,) vouloir ménager dans le parti coopératif « une place à l'idée communiste. »

M. Jaurès, célèbre par les adultérations qu'il a fait subir à cette doctrine ; M. Jaurès, qui est capable d'écrire un livre : *L'Action socialiste*, sans y faire figurer une seule fois les mots de collectiviste ou de communiste, semble peu qualifié pour réclamer en son nom. Il aurait pu, néanmoins et logiquement, réclamer en faveur de la Socialdémocratie.

Mais qu'il réclame en faveur de n'importe quelle doctrine, il doit le savoir aujourd'hui, s'il l'ignore : dans le parti coopératif, comme dans le parti corporatif, il y a place pour toutes, absolument toutes les doctrines. Il y a place même pour les doctrines anticoopératives !... J'entends par là que tout représentant de n'importe quelle opinion a le droit d'adhérer à une coopérative quelconque et d'affecter ses bénéfices annuels à la propagande qu'il lui plaît de choisir — même anticoopérative.

Partant de ce principe, et au nom de l'Unité coopérative, de l'Unité corporative, de l'Unité économique du Prolétariat, tous les coopérateurs, tous les syndiqués, ont le devoir absolu de se grouper dans les mêmes organismes économiques, sans distinction d'opinion politique ou religieuse, sans chercher à imposer leurs volontés ou leurs désirs par la force et, bien entendu, en laissant chaque sociétaire libre de disposer à son choix de ses bénéfices.

M. Jaurès a réclamé une place en faveur de l'idée communiste. Mais dans le monde coopératif, on n'a pas attendu son invitation pour en offrir une et même plusieurs, aux représentants de *tous* les partis. Et M. Jaurès n'est pas qualifié pour prétendre élargir le

mouvement coopératif — puisque les hommes en vue de ce moment nous accueillaien, au moment même où certains adeptes de la Socialdémocratie promettaient de faire fusiller les communistes anarchistes et, au moment encore où un Monsieur qu'il connaît bien, réprouvait... pudiquement tout contact même physique avec eux!...

Et, de toutes ces considérations, il faut conclure que les coopérateurs sont respectueux de toutes les opinions, tandis que les socialdémocrates ne le sont pas.

Il faut conclure encore que les coopérateurs sont de vrais libéraux; tandis que les socialistes politiques ne connaissent la liberté que pour l'étrangler. Néanmoins, il faut tirer de tout cela des conclusions pratiques. Eh bien! cette considération s'impose que si M. Jaurès et ses amis veulent entrer dans la Coopération, c'est pour la dominer, pour asservir et surtout utiliser le mouvement en faveur de leur politique; c'est qu'ils veulent entrer dans le mouvement... pour le dominer — au risque de le compromettre par l'intrusion de l'action politique; c'est qu'ils ne savent pas prendre la place modeste qui convient à des néophytes; c'est qu'ils veulent assujettir le Coopération à leurs mesquines et jacobines conceptions — tout cela au nom d'un parti *unifié* qui, par la voie de certains de ses chefs combat publiquement et ostensiblement la Coopération, quand il ne conclut pas des alliances louches avec les ennemis de la Coopération.

Voilà les prétentions de la Socialdémocratie. Le parti des vrais coopérateurs les jugera.

A.-D. BANCEL.